



Version	Créé le	Mise à jour	Créé par	Référence
2	03.01.2018	15.03.2023	Formdev	PGFOR

Programme de formation SSIAP 1 - RECYCLAGE

Objectifs :

Permettre au stagiaire d'assurer le maintien de ses connaissances et de connaître l'évolution de la réglementation en matière de sécurité incendie

Public concerné et prérequis :

Vous êtes titulaire du diplôme SSIAP 1 en cours de validité (3 ans à compter de la date de délivrance du diplôme SSIAP ou du dernier recyclage) et vous avez eu une activité d'au moins de 1607 h durant les 3 dernières années,

Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivante :

PSC 1 de moins de 2 ans,

Sauveteur secouriste du Travail ou PSE1 en cours de validité

Qualification des intervenants :

- Titulaire du CQP dirigeant centre de formation
- Titulaire du CQP dirigeant de Société de Sécurité Privée
 - Titulaire du SSIAP 2 ou du SSIAP 3 ou du PRV2 ou de l'AP2
- Titulaire du Moniteur en Sécurité

Moyens pédagogiques et techniques :

Plus de 15 000m2 de terrain pour les mises en pratique. 1 500 m2 de locaux. Un PC Sécurité dédié. Un système de vidéoprotection avec plus de 10 caméras. Vidéoprojecteur, tableau blanc.

Des parcours de ronde de plus de 800 m en extérieur

Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.

Documents supports de formation projetés.

Exposés théoriques

Etude de cas concrets

Quizz en salle

Mise à disposition de documents supports à la suite de la formation.

**Durée, effectifs :**

14 heures.

12 stagiaires.

Programme :

Module 1 : Règlementation

Les principes fondamentaux de la sécurité incendie en E.R.P et I.G.H / Evolution de la réglementation en matière de moyens de secours :

Evacuation des occupants, éclairage normal et de sécurité, accessibilité et mise en service des moyens de secours.

Module 2 : Pratique

Les exercices pratiques :

Gestion d'une alarme, alerte de secours, gestion d'une évacuation, réception et guidage des secours.

Module 3 : Mise en œuvre des moyens d'extinction

La conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie :

Méthodes d'extinctions de début d'incendie, protection individuelle et mise en pratique sur feux réels de différentes classes.

Modalités d'évaluation des acquis :

QCM SSIAP 1 du ministère de l'intérieur. Note de 12 obligatoire.

Évaluation pratique

Sanction visée :

Attestation individuelle de formation,

Délivrance d'une attestation de recyclage SSIAP 1

Délais d'accès à la formation

Selon calendrier de formation

Cas de dispense possible :

Si vous avez un SSIAP 2 à jour de recyclage, vous n'avez pas besoin de recycler votre SSIAP 1 (Avec le diplôme SSIAP 2 valide, vous pouvez exercer en SSIAP 1 ou SSIAP 2)